

TARIFS

10 € le trajet en Châtaigneraie cantalienne
20 € le trajet vers Aurillac ou Arpajon-sur-Cère
1 trajet = aller-retour ou aller simple

- Limite de 25 déplacements par personne et par an
- Mineurs accompagnés obligatoirement d'un adulte
- Règlement disponible dans tous les taxis
- Les transports médicalisés pris en charge par la Sécurité sociale et les urgences médicales ne sont pas autorisés
- Animaux admis seulement dans un sac de transport

+ D'INFOS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE

PÔLE DE SAINT MAMET LA SALVETAT

04 71 49 33 30

PÔLE DE LAROQUEBROU

04 71 46 05 11

PÔLE DE MONTALVY

04 71 49 64 37

PÔLE DE MAURS

04 71 46 87 17



Communauté de communes
Châtaigneraie
CANTALIENNE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

TRANSPORT À LA DEMANDE



chataigneraie15.fr



Communauté de communes
Châtaigneraie
CANTALIENNE

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

C'EST QUOI LE TRANSPORT À LA DEMANDE ?

Le Transport à la demande est un service mis en place par la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne à destination des habitants du territoire.

QUEL TRAJET ?

- Vers Aurillac et Arpajon-sur-Cère, le mardi et le mercredi, uniquement pour des motifs spécifiques (médicaux, administratifs), vers des arrêts prédéfinis.
- Sur le territoire de la Châtaigneraie cantalienne les autres jours, vers des arrêts prédéfinis ou des destinations libres.

COMMENT FAIRE ?

- 1 Votre trajet doit être réservé au plus tard la veille de votre déplacement avant 14h auprès de la compagnie de taxis la plus proche de votre domicile.
- 2 Le taxi vient à votre domicile pour vous emmener à destination puis vous reconduit chez vous.
- 3 Le montant du trajet est à régler auprès de votre taxi (le trajet prévu ne peut être modifié).

QUELLES DESTINATIONS & HORAIRES ?

	MATIN	APRÈS MIDI
LUNDI	COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE Arrêts prédéfinis uniquement	COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE Destinations libres
MARDI	AURILLAC ET ARPAJON-SUR-CÈRE Arrêts prédéfinis uniquement	
MERCREDI	AURILLAC ET ARPAJON-SUR-CÈRE Arrêts prédéfinis uniquement	
JEUDI	COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE Arrêts prédéfinis uniquement	COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE Destinations libres
VENDREDI	COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE Arrêts prédéfinis uniquement	COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE Destinations libres
SAMEDI		
DIMANCHE	MARCHÉ DU ROUGET-PERS	

ARRÊTS PRÉDÉFINIS

À AURILLAC :

CMC, hôpital, France travail, centre-ville, accueil de jour « Le clos des Alouettes », EHPAD, gare, aéroport

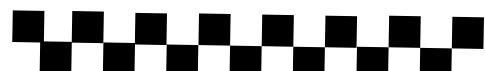
EN CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE :

Maisons France services, maisons de santé et tous professionnels de santé, EHPAD, gares SNCF et arrêts de car, marchés, commerces

À ARPAJON-SUR-CÈRE :

Professionnels de santé et EHPAD

COORDONNÉES DES TAXIS



MARCOLÈS

ROBERT Odette
04 71 46 70 27
06 87 58 89 28

LAROQUEBROU

NAVARRE Christian
04 71 46 00 50
Bonnet Marie-Laure
06 24 84 08 01

LE ROUGET-PERS

BEX Julien
06 82 44 57 81

MAURS LAROQUEBROU LE ROUGET-PERS

AT2S BAISSAC-BAYOL
04 71 62 20 20

SIRAN

ESTOURSY Vanessa
06 79 94 33 78

MONTSALVY

PUECH Pierre
04 71 62 55 50

SAINTE-MAMET-LA-SALVETAT

CHAUVET Olivier
06 81 90 72 18